



COMMUNIQUE DE PRESSE

Metz, le 10.01.18

direction régionale Grand Est



Appel à projets « Prévention, valorisation et recyclage des déchets du BTP 2017 » : les 7 projets lauréats



La direction régionale Grand Est de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) annonce les 7 lauréats de son appel à projets « Prévention, valorisation et recyclage des déchets du Bâtiment et des Travaux Publics 2017 » : Burnhaupt Transport Recyclage (68), Carrière du Wameau (55), DURBECQ BTP (08), FERRARI DEMOLITION (68), SEM Recy (51), Suez Recyclage et Valorisation (54), Toul Enrobés (54).

L'ADEME a lancé fin 2016 un appel à projet « Prévention, valorisation et recyclage des déchets du BTP* 2017 ». A la clef pour les lauréats : un accompagnement technique et financier pour leur projet.

Cet appel à projets était ouvert aux entreprises du secteur (entreprises du BTP de toute taille y compris artisanales, entreprises de la gestion des déchets, carriers, négociants en produits et matériaux de construction...). Avec cet appel à projets, l'ADEME poursuit sa politique de développement d'équipements performants pour :

- réduire la production de déchets
- recycler et valoriser les matériaux constituant les déchets du BTP
- optimiser le maillage du territoire en terme de prévention, valorisation et recyclage de ces déchets
- éviter leur mise en installation de stockage.

L'ADEME a proposé cet appel à projet pour répondre aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour une croissance verte : valoriser sous forme de matière **70% des déchets du BTP en 2020** !

Les enjeux sont d'autant plus importants que :

- ce taux de valorisation est à 63 % au niveau national et à 62% en Grand Est (estimation CERC** du 14/11/17), soit plus de 900 000 tonnes à valoriser d'ici 2020 à l'échelle régionale !
- les déchets du BTP représentent 247 millions de tonnes par an.
- les activités de construction en France produisent en moyenne 2 fois plus de déchets que dans les autres pays européens.

Les projets retenus

L'ADEME a sélectionné 7 projets. Soit plus de 750 000 euros d'aides débloquées (sur 3 millions d'euros d'investissements) pour près de 162 000 tonnes de déchets supplémentaires valorisées par an. Et la création de 11 emplois.

● Investissement dans une unité mobile de traitement des déchets inertes - DURBECQ BTP (08)

Cette unité mobile de traitement des déchets inertes permettra de réaliser des opérations de concassage/criblage directement sur chantier. Les déchets seront ainsi réutilisés sur site ou à proximité, dans une logique de maîtrise des coûts pour les TPE et PME.

(*) BTP : Bâtiments et Travaux Publics

(**) CERC : Cellule économique régionale de la construction

- **Amélioration de la réincorporation des fraisats routiers dans la production d'enrobés**

- **SEM Recy (51)**

- Le projet consiste à créer un hangar d'entreposage où les fraisats routiers (déchets issus de la déconstruction des routes) vont y réduire leur teneur en eau. Cette diminution va améliorer le taux de réincorporation de ces fraisats dans la production de nouveaux enrobés : une teneur en eau trop importante réduit les cadences de production, provoque des colmatages et augmente la consommation d'énergie pour sécher les matériaux.

- **Aménagement d'une recyclerie couplée à une déchèterie professionnelle – SUEZ Recyclage et Valorisation (54)**

- La déchèterie professionnelle existante à Toul (54), gérée par SUEZ RV, accueille les déchets des artisans commerçants, TPE et PME. Le projet consiste à la déplacer et à lui adjoindre une zone réemploi, c'est-à-dire un comptoir d'échanges de matériaux de seconde main, dans une logique d'économie circulaire.

- **Amélioration de la réincorporation des fraisats routiers dans la production d'enrobés – Toul Enrobés (54)**

- Le projet consiste à créer un hangar d'entreposage où les fraisats routiers (déchets issus de la déconstruction des routes) vont y réduire leur teneur en eau. Cette diminution va améliorer le taux de réincorporation de ces fraisats dans la production de nouveaux enrobés : une teneur en eau trop importante réduit les cadences de production, provoque des colmatages et augmente la consommation d'énergie pour sécher les matériaux.

- **Amélioration des performances de la plateforme de traitement des déchets inertes – Carrière du Wameau (55)**

- Les investissements consistent à mettre en place un traitement en continu des déchets inertes (broyage, concassage, criblage) et la production simultanée de différents calibres. La capacité de traitement des déchets inertes (bétons, gravats, enrobés exempts de goudrons...) de la plateforme sera ainsi augmentée.

- **Création d'une plateforme de traitement des déchets inertes – Burnhaupt Transport Recyclage (68)**

- Dans cette future plateforme de traitement des déchets inertes du Haut Rhin, les déchets seront concassés et criblés lors de campagnes ponctuelles pour être utilisés sur des chantiers BTP et d'entreprises du paysage.

- **Amélioration des performances de la plateforme de traitement des déchets du BTP – FERRARI DEMOLITION (68)**

- Les investissements permettront d'améliorer la capacité de traitement ainsi que le processus de tri de la plateforme existante. Une chaîne de tri manuelle des déchets non dangereux (bois, PVC, métaux...) sera connectée au processus. Ce tri permettra une valorisation accrue des gisements de déchets inertes en mélange avec des déchets non dangereux, qui sont actuellement majoritairement mis en stockage.

Valorisation des déchets du BTP : l'ADEME Grand Est se mobilise

Au-delà de cet appel à projets et de l'accompagnement au cas par cas que l'ADEME va réaliser pour ces 7 projets en 2018, la direction régionale Grand Est se mobilise fortement sur le sujet de la valorisation des déchets du BTP.

Un état des lieux à exploiter

Dans le cadre du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), l'ADEME Grand Est et la Région Grand Est ont missionné la Cellule économique régionale de la construction (CERC) pour réaliser un état des lieux des flux de production et de gestion des déchets du BTP en Grand Est (quantités de déchets produits et de déchets recyclés). Cette étude sera également exploitée dans le cadre du schéma régional des carrières en cours d'élaboration. Ce schéma définira les conditions d'une gestion durable des ressources minérales primaires (issues des carrières) et secondaires (issues du recyclage) disponibles pour la construction. Et à travers cette étude et donc du PRPGD, l'ADEME établira en 2018 ses priorités et ses objectifs, notamment sa politique et ses aides concernant les déchets du BTP.

Des formations

En complément de la planification et de l'étude CERC, l'ADEME va proposer au premier semestre 2018, des formations pour les techniciens des collectivités et pour les têtes de réseaux des filières du BTP. L'objectif du module « économie circulaire et déchets du BTP » est de présenter des bonnes pratiques et les outils qui existent pour mieux valoriser les déchets du BTP. La formation zoomera sur la commande publique des travaux qui doit déjà intégrer la notion de recyclage des déchets du BTP/ matériaux recyclés. Ce module dure 1 journée et il sera dispensé 3 fois (pour le territoire lorrain, alsacien et champardennais)

Contact presse

ADEME - direction régionale Grand Est
Sabine STRAZZIERI - 03 26 69 08 30 - sabine.strazzeri@ademe.fr